Image not found or type unknown

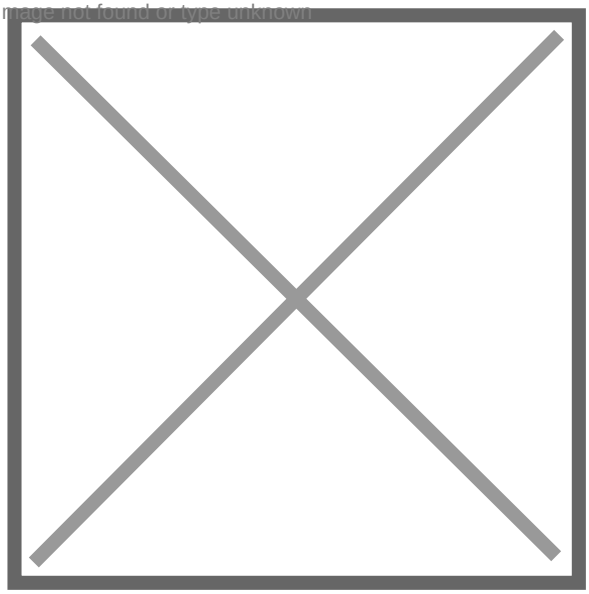

Manifestation ponctuelle exonération

Par **pkoech**, le **19/10/2019** à **15:22**

Bonjour,

Notre assocation donnes des cours de danses à l'année à ses membres qui sont payant, elle organise également des soirées pratiques libres non payantes toutes l'année.

Nous souhaitons organiser un stage et faire venir des professeurs extérieurs que l'on paierait, le stage serait donc payant.
Se pose alors la question de la TVA.
Si je ne me trompe pas il n'y a pas de problèmes pour les membres de l'association.
Comment cela se passe t-il pour les personnes extérieures qui souhaiteraient participer, l'adhésion est elle obligatoire, ou bien il faut appliquer une TVA sur leurs entrées ?
Ou bien cela fait il partie des manifestation éxonérées annuelles ?

Merci beaucoup pour votre aide

Paul

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés